RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.B.S. AUTOS

Société par actions simplifiée
au capital de 7 623 euros
Siège social : 171 avenue Saint-Exupéry
31400 TOULOUSE
390 615 383 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 JUILLET 2026

L'an 2026,
Le 15 Juillet,
A 14 heures,

Monsieur Antonio BARATA, demeurant [redacted]

Associé Unique de la société A.B.S. AUTOS,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 171 avenue Saint-Exupéry 31400 TOULOUSE au [redacted] et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

- Transfert du siège social de la Société,

- Modification corrélative des statuts,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

B.A
A.B.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Antonio BARATA, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 171 avenue Saint-Exupéry 31400 TOULOUSE au 28 Chemin des Rosiers 31130 QUINT FONSEGRIVES à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

Le siège social reste fixé au 171 avenue Saint-Exupéry 31400 TOULOUSE.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du président, qui sera habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision du président devra être ratifiée par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés.

Suite au procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 15 Juillet 2026, le siège social est fixé : 28 Chemin des Rosiers 31130 QUINT FONSEGRIVES.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Antonio BARATA

